

Votants : 74  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 6 décembre 2019  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 17 décembre 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 décembre 2019

### TRANSPORTS ET MOBILITE – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA CAN ET LA COMMUNE DE PRAHECQ POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX TRANSPORTS URBAINS

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIIN, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Fabrice DESCAMPS à Christine HYPEAU, Jean-Martial FREDON à Bruno JUGE, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Anne-Lydie HOLTZ à Marc THEBAULT, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Gérard LABORDERIE à Michel SIMON, Simon LAPLACE à Florent SIMMONET, Jacqueline LEFEBVRE à Dominique JEUFFRAULT, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIIN

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIIN par Anne-Marie PROUST

#### **Titulaires absents :**

Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORSTEL, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Rabah LAICHOIR, Sophia MARC, Marcel MOINARD, Adrien PROUST, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE

#### **Titulaires absents excusés :**

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Fabrice DESCAMPS, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Anne-Lydie HOLTZ, Monique JOHNSON, Gérard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Jean-Pierre MIGAULT, Michel PANIER, Stéphane PIERRON

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20191218-C51-12-2019-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2019  
Date de réception préfecture : 18/12/2019

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 16 DECEMBRE 2019

### **TRANSPORTS ET MOBILITÉ – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA CAN ET LA COMMUNE DE PRAHECQ POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX TRANSPORTS URBAINS**

Monsieur **Alain LECOINTE**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

En sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, la Communauté d'Agglomération du Niortais a la charge des travaux affectés aux aménagements des points d'arrêt. Ces aménagements sont réalisés sur des voiries ou espaces publics appartenant aux communes desservies par le réseau de transport. Ils doivent recueillir l'accord du propriétaire.

En application de l'article L.2422-12 du Code de la commande publique : « Lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme. »

Dans le cadre de sa politique d'aménagement, la commune de Prahecq a décidé de réaliser des travaux sur la Rue des Écoles. Dans un souci de cohérence et d'économie de moyens, il est proposé que la commune aménage l'arrêt de bus « PRAHECQ - COLLÈGE » situé dans l'emprise de ces travaux selon les prescriptions de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Il est proposé de prendre en charge la part des travaux dédiés à ces aménagements, selon les termes de la convention ci-jointe à signer avec la commune de Prahecq pour un montant estimé à 19 967,10 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget annexe Transport 2019.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le texte de la convention ci-jointe,

- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer la convention de participation financière entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune de Prahecq dont le texte est annexé à la présente délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 74  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Alain LECOINTE**

**Membre du Bureau Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20191218-C51-12-2019-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2019  
Date de réception préfecture : 18/12/2019